

Compte rendu de la réunion « Accès au service public », 4 octobre 2017

En présence de Mme Dominique STOPPA-LYONNET et de Mme Corinne GABADOU

La commission « Accès au service public » s'inscrit dans le cadre du Conseil Local du handicap du 5e arrondissement lancé en juin 2017. Elle a la volonté de rendre accessible les différents services publics de l'arrondissement. La notion de service public étant très large, le travail de la commission se concentrera dans un premier temps sur l'accessibilité de la Mairie et de ses différents services.

L'accessibilité de la Mairie peut se décliner selon trois axes principaux. Un premier axe porte sur l'accessibilité matérielle et physique, un deuxième sur l'information des administrés en amont sur l'accessibilité des services, et enfin un troisième sur la lisibilité et la simplicité des informations délivrées par les services. De ces trois axes découlent trois possibilités d'action et de réflexion : la mise en accessibilité des lieux, dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité et de sécurité, la modernisation de l'accueil et la formation des agents, et le développement du numérique accessible.

Les réunions de la commission, qui doivent être régulières pour permettre un véritable travail, auront pour but de réunir les préconisations des membres en matière d'accessibilité afin de pouvoir assurer une prise en compte de ces remarques et suggestions dans la construction du schéma directeur, et ainsi de garantir la meilleure accessibilité possible.

La première réunion de la commission a abordé tout particulièrement la question de l'accessibilité matérielle et physique, au travers d'une présentation du schéma directeur d'accessibilité et sécurité de la Mairie du 5^e.

Le schéma directeur sécurité et accessibilité de la mairie.

Ce schéma directeur prévoit des travaux à la mairie, afin de mettre le bâtiment aux normes de sécurité et d'accessibilité. Insufflé depuis 2008, il s'appuie sur le constat qui avait alors été fait sur les problèmes posés par l'accessibilité et la sécurité du bâtiment.

Dans la mesure où la façade, qui donne sur la place du Panthéon est classée au patrimoine, il n'est pas possible de modifier l'aspect extérieur de la mairie. Les travaux se concentreront donc sur l'aménagement intérieur, tout en prenant en compte que, si l'intérieur de la mairie n'est pas classé, il est caractéristique de la période art déco des années 1920-1930, et mérite d'être conservé.

Le schéma est actuellement en cours d'élaboration avec la maîtrise d'œuvre. Parmi ce qu'il prévoit on peut citer entre autres le cloisonnement des escaliers, la création d'espaces d'attente sécurisés et une diversification de la signalétique, tant sonore que visuelle. Sur les trois ascenseurs que compte la mairie actuellement, l'un, de service, n'est pas modifiable, et ne peut donc pas être mis aux normes d'accessibilité, un autre est à mettre aux normes, le dernier y répond déjà. Il est envisagé, sans certitude, de créer un nouvel ascenseur près de l'escalier D. Les portes des ascenseurs devraient être vitrées pour éviter tout mal-être lié au manque d'espace. Il est également prévu d'installer des rampes d'accès pour compenser les différences de niveaux de quelques marches que l'on retrouve un peu partout dans la mairie. En outre, le

schéma prévoit l'ajout de WC pour personnes à mobilité réduite en complément de ceux qui existent déjà.

Retour sur la marche exploratoire du 6 juin 2017

En juin 2017, une marche exploratoire organisée avec les associations Passeraile et Valentin Haüy a permis d'effectuer un premier repérage des problèmes et améliorations possible en matière d'accessibilité de la mairie. Parmi les problèmes relevés, on peut citer le problème récurrent des mains courantes trop courtes, ainsi que l'absence de contraste des contremarches, et de bandes podotactiles. De nombreux problèmes de signalétiques avaient également été relevés.

Sur l'accès numérique

La Mairie du 5^e sera bientôt équipée de bornes numériques. Il conviendra de s'assurer qu'elles sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Notons par ailleurs que le passage au numérique risque de dévoiler de nouvelles populations isolées, qui auront besoin d'un accompagnement particulier pour utiliser ses bornes. Il pourra s'agir, par exemple, des personnes âgées peu habituées au numérique.

Premières préconisations

Parmi les remarques faites, l'importance de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap a été évoquée. L'accessibilité doit être envisagée dans la mesure où elle permet à une personne handicapée d'être autonome. L'exemple retenu concerne l'entrée de la mairie, place du Panthéon, où le panneau indiquant l'entrée de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite est peu visible. Pour savoir où aller, une personne à mobilité réduite dépend des indications des agents de sécurité postés à l'entrée. Dans ce cas par exemple, il conviendrait de revoir la signalétique afin que l'aide des agents ne soit plus une nécessité.

Le problème de la signalétique pour entrer dans la mairie, et se diriger à l'intérieur est un point important, les panneaux actuels manquant de clarté et de lisibilité. Il a été suggéré d'associer une couleur à chaque service de la mairie et de mettre en place un affichage dynamique.

Il a été décidé que la prochaine réunion prendrait la forme d'une marche exploratoire de la mairie, si possible en présence du maître d'œuvre du schéma directeur, d'associations liées aux problèmes du handicap et de personnes en situation de handicap afin d'étudier plus en détail les problèmes d'accessibilité de la Mairie.